



# NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

## TENDER ADDENDUM

**REQUEST FOR STANDING OFFER  
AGREEMENT - PROFESSIONAL  
SERVICES IN CIVIL, MUNICIPAL AND  
TRANSPORTATION ENGINEERING**

**NCC Tender File # AL1835**

**Date: November 22, 2022**

## ADDENDA À LA SOUMISSION

**DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES -  
SERVICES EXPERTS-CONSEIL EN GÉNIE  
CIVIL, MUNICIPAL ET DES TRANSPORTS**

**Numéro de demande de soumission de la CCN no.  
AL1835**

**Date : nov. 22, 22**

---

ADDENDUM #: 6

---

ADDENDA n° : 6

---

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

---

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appels d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. The bid closing date is extended to Tuesday, November 29, 2022 at 3:00pm EST.
2. Appendix 7 Fee Schedule is revised to reflect appropriate weightings on estimated hours (for bid evaluation and bidder ranking purposes only). Note that the previous Fee Schedule forms have been superseded and are no longer valid.

- 1- La date de clôture des soumissions est prolongée jusqu'au mardi le 29 novembre 2022 à 15h00 HNE.
- 2- L'annexe 7 Grille tarifaire est révisée afin de refléter une pondération appropriée des heures estimés (pour but d'évaluer et classer le soumissionnaire seulement). Veuillez noter que les grilles tarifaires émises auparavant ont été remplacées et ne sont plus valide.

Refer to annex.

Référé à l'annexe.

Allan Lapensée  
Senior Procurement Advisor  
Procurement Services  
Corporate Services Branch

Allan Lapensée  
Conseiller principal à l'approvisionnement  
Services de l'approvisionnement  
Direction des services généraux

## GRILLE TARIFAIRE

Se reporter aux **Sections 2.8, 5.2 et 5.3** les détails de ce qui est compris (et ce qui n'est pas compris) dans les taux horaires des membres de l'équipe de base. Se reporter à l'Annexe 5 pour la description détaillée des niveaux de responsabilité de la classification des emplois. Voir les **Sections 2.3 et 2.4** en ce qui concerne les ajustements futurs potentiels aux frais.

**Afin de faciliter l'évaluation des propositions, les candidats doivent inclure les taux horaires et unitaires qui s'appliqueront pour la première année de la convention pour les items suivants :**

DESCRIPTION	TAUX HORAIRE ANNÉE 1 (\$/HEURE) (A)	FACTEUR DE PONDÉRATION ( ÉSTIMÉ) (B)	TOTAL (\$) (A x B)
Ingénieur Principal Niveau F	\$ / hr	40	
Ingénieur Senior Niveau E	\$ / hr	100	
Ingénieur Intermédiaire Niveau D	\$ / hr	250	
Ingénieur Junior	\$ / hr	250	
Technologue Niveau D	\$ / hr	300	
Dessinateur/opérateur de CAO	\$ / hr	400	
Surveillant des travaux de construction	\$ / hr	150	
<b>Total de l'offre financière excluant taxes:</b>			

**Le fait de ne pas indiquer un taux approprié pour chaque item incluant traduction mentionnée ci-dessus entraînera le rejet de la proposition.**

Nom de l'expert-conseil

Soumis par / Signature

Date

Remarque : en signant ce formulaire, le/la signataire confirme être autorisé(e) à lier légalement la firme.

## ANNEXE 7 GRILLE TARIFAIRE RÉVISÉE PAR ADDENDA 6

Les taux horaire/unitaire doivent être indiqués en devises canadiennes.

- .
- Les coûts suivants seront inclus dans les taux horaires et ne seront pas remboursés séparément :
  - les frais de déplacement et les dépenses connexes engagés sur le territoire de la région de la capitale nationale (p. ex., Gatineau, Ottawa et les environs) comme :
    - le temps de déplacement;
    - les tarifs des déplacements;
    - le kilométrage;
    - les frais de stationnement;
    - les frais de taxi.
  - les coûts de reproduction et de livraison des dessins, des fichiers de CDAO, des devis et des autres documents techniques spécifiés dans le mandat;
  - les dépenses courantes de bureau, p. ex., toutes les photocopies, les frais d'ordinateur, l'Internet, les téléphones cellulaires, les appels interurbains et télécopies, y compris ceux qui sont échangés entre le bureau principal du Consultant et les succursales, ainsi qu'entre les bureaux du Consultant et ceux des autres membres de l'équipe;
  - les frais de messagerie et de livraison pour les produits livrables spécifiés dans le mandat;
  - les postes de travail d'ordinateur interne;
  - les frais de relevés graphiques;
  - le matériel de présentation;
  - la location d'espace à bureaux.
  - et toutes les autres dépenses indiquées dans le mandat que la Commission ne rembourseront pas.
- Les débours suivants ne doivent pas être inclus dans les taux horaires. Avec l'approbation préalable du RC de la CCN ils seront remboursés au Consultant au prix coutant ou comme décrit ci-dessous:
  - les coûts extraordinaires de reproduction et de livraison des dessins, des documents, du matériel de présentation, des fichiers CDAO, des devis et d'autres documents techniques supplémentaires, afin de satisfaire aux demandes de la CCN;
  - les frais extraordinaires de transport des échantillons de matériel et des modèles supplémentaires à ceux qui sont spécifiés dans le mandat;
  - les frais pour les approbations et les permis pour mener des enquêtes sur le terrain et des essais de matériaux;
  - les frais de déplacement et d'hébergement extraordinaires, exigés par la CCN seront remboursés conformément à la Politique du Conseil du Trésor sur les voyages qui est en vigueur;
  - d'autres débours extraordinaires effectués, s'ils sont:
    - raisonnablement engagés par le Consultant;
    - liés aux services requis pour une commande subséquente.
  - Dans tous ces cas, les exigences extraordinaires devraient être décrit et estimées dans le mandat pour les commandes subséquentes ou, si leur besoin est seulement identifié durant la commande subséquente, officialisées et approuvées par écrit à l'avance par le gestionnaire de projet de la CCN.
- Tous les débours payables doivent être détaillés et assortis de reçus, autant que possible.